



MONTASTRUC Infos

Journal d'informations communales

Décembre 2021

11 novembre 2021



*Un grand moment
pour notre petite commune !*

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les délibérations du Conseil Municipal	4
Les projets communaux	5
La fibre optique arrive	8
11 novembre 2021	10
Infos Communauté de Communes	13
Vie culturelle	14
Le syndicat du Lemboulas	16
Urbanisme	19
État civil	20



LE MOT DU MAIRE

Le COVID est toujours là et nous apprenons à vivre avec lui.

Mais il ne nous a pas empêché de nous réunir devant la stèle à la mémoire des 6 enfants de Montastruc morts pour la France durant la guerre 1914-1918. Ce fut un moment émouvant, important pour notre petite communauté.

Cette stèle, dont j'ai proposé l'installation, proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal est une bien modeste dépense au regard du sacrifice de nos 6 soldats, représentants des 10 millions de soldats tombés au front, comme des 21 millions de soldats revenus meurtris dans leur chair, dans leur âme, mais également des 70 millions de soldats venant des 4 coins de la planète se battre en Europe.

Comme l'inauguration d'un monument aux morts est rare aujourd'hui, nombreuses étaient les personnalités venues à Saint Pierre de Campredon.

Qu'elles soient ici remerciées chaleureusement, comme je remercie les membres du Comité des Fêtes qui assura la gestion du verre de l'amitié.

Montastruc possède maintenant un lieu de mémoire où nous pourrons nous retrouver chaque 11 novembre pour honorer tous les soldats qui donnent leur vie pour notre patrie.

Le COVID est toujours là et perturbe nos quotidiens, il perturbera le déroulement des fêtes de fin d'année. Le Comité des Fêtes a décidé, sagement, de ne pas organiser le traditionnel réveillon du 31 décembre. De même, à l'heure où j'écris ces mots, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal à la population, suivie de la traditionnelle coque des rois, est annulée.

Espérons, malgré tout, que 2022 verra notre vie sociale redémarrer.

C'est avec cet espoir que le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle :



*Que 2022 vous conserve
en bonne santé,*

*Que 2022 vous apporte
joie et bonheur*

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2021

Équipement des ateliers municipaux (outillage et meubles) : Leroy-Merlin pour 5 916,90 €.

Travaux sur le logement communal « Billa » :

volets roulants pour 2 200 € (ATME) ;

réfection de la terrasse extérieure pour 6 081,00 € (Roussel)

Panneau informatif sur l'allée des mûriers, patrimoine communal pour 1 098 €.

Projet d'éclairage :

Remplacement des lanternes boules devant la mairie et la salle des fêtes.

Ajout d'un lampadaire derrière la salle des fêtes et au carrefour de l'impasse des Partisous par le syndicat départemental d'électricité pour un montant prévisionnel de 22 300 €.

Séance du 27 juillet 2021

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2020.

Règlement intérieur et tarif de location de la salle des fêtes.

Le règlement intérieur est approuvé ainsi que les tarifs : location de la salle sur un week-

end : pour les habitants de la commune : 150 € ;

pour les associations de la commune : gratuité ;

pour les associations hors communes : pour réunion 30 €, pour manifestation : 100 €.

Acquisition d'un photocopieur : auprès de Centre Bureautique pour un montant de 2 868 €.

Modification de l'emploi d'agent technique :

Le temps de travail de cet emploi est porté à 35h/semaine.

Séance du 23 novembre 2021

Montant des allocations compensatrices 2021 : 19 560,28 € en provenance de la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021.

Ces délibérations et leurs documents annexes peuvent être consultées auprès du secrétariat de la mairie.

LES PROJETS COMMUNAUX

VOIRIE

La Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain est intervenue à plusieurs reprises sur notre commune :

Par ses services techniques, pour l'entretien des bas-côtés et des fossés ainsi que quelques travaux ponctuels sur des fossés.

Ils ont également posé les panneaux de signalisation suite à deux arrêtés pris par votre Maire :



Le premier fixe la limite de l'agglomération côte des Combes, entraînant de ce fait une limitation de vitesse à 50 km/h.

Le second fixe le tonnage maximum des camions sur les deux côtes des Combes et de Marès, à 19 tonnes.



Cet arrêté avait été pris suite à l'incident survenu l'hiver dernier : un semi-remorque suivant les indications de son GPS s'est aventuré côte des Combes et s'y est retrouvé coincé !



Par l'entreprise mandatée par la Communauté de Communes : réfection des entrées de voies, impasse des Partissous et chemin de Saint-Pierre : pose de bordures afin de mieux marquer le carrefour, gestion des eaux de pluie.



Nous continuerons à améliorer les différents carrefours de notre commune au cours de ce mandat.

PROJET CITY-PARK

Après avoir écouté les collégiens sur ce projet, après avoir consulté des entreprises, après en avoir discuté en commission d'élus, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire ce projet sur 2 voire 3 années.

En 2022, nous espérons pouvoir installer le city-park.

Les dossiers de demande de subvention sont en cours de rédaction pour un dépôt en février prochain.

En 2023, nous devrions compléter le city-park par l'installation de jeux pour enfants, de places de parking, de plantations paysagères, ... Ces derniers aménagements pourraient se poursuivre sur 2024.

ÉFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal envisage de remplacer les systèmes de chauffage de la Mairie et de la Salle des Fêtes. Ces chauffages anciens ne donnent plus satisfaction.

Mairie de Montastruc

Le secrétariat est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h.

✉ 2 route de Labade 82130 MONTASTRUC

☎ 05 63 65 90 13

@ com.montastruc@orange.fr

🌐 www.montastruc82.com

BILAN FINANCIER DU BÂTIMENT COMMUNAL

Fini depuis un an, les dernières subventions sont enfin rentrées, et même s'il manque encore le dernier remboursement de la TVA payée sur la dernière facture en février 2020, nous pouvons vous présenter le bilan financier final :

Dépenses TTC	
Architecte	49 586,40
Travaux	
travaux publics terrassment	141 294,95
Maçonnerie	140 719,57
Charpente couverture	122 839,68
Huisseries métalliques	42 614,28
Huisseries bois	29 722,52
Menuiserie	9 732,96
Cloisons intérieures	20 978,17
Électricité	28 680,00
Plomberie chauffage	27 268,57
Carrelage	13 526,40
Peinture	5 099,40
TOTAL	632 062,90

RECETTES	
Subventions	
ÉTAT	154 521,00
RÉGION	46 375,00
DÉPARTEMENT	134 700,00
FCTVA perçu	90 861,00
FCTVA attendu	6 976,72
Reste à charge de la commune	198 629,18

FCTVA = Fond de compensation de la TVA. L'État rembourse aux communes la presque totalité de la TVA qu'elles payent sur leurs investissements.

Le reste à charge de la commune est couvert intégralement par l'emprunt contracté à hauteur de 200 000 €. La commune remboursera cet emprunt sur 25 ans.

Il est à noter que c'est la seule dette de notre commune.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

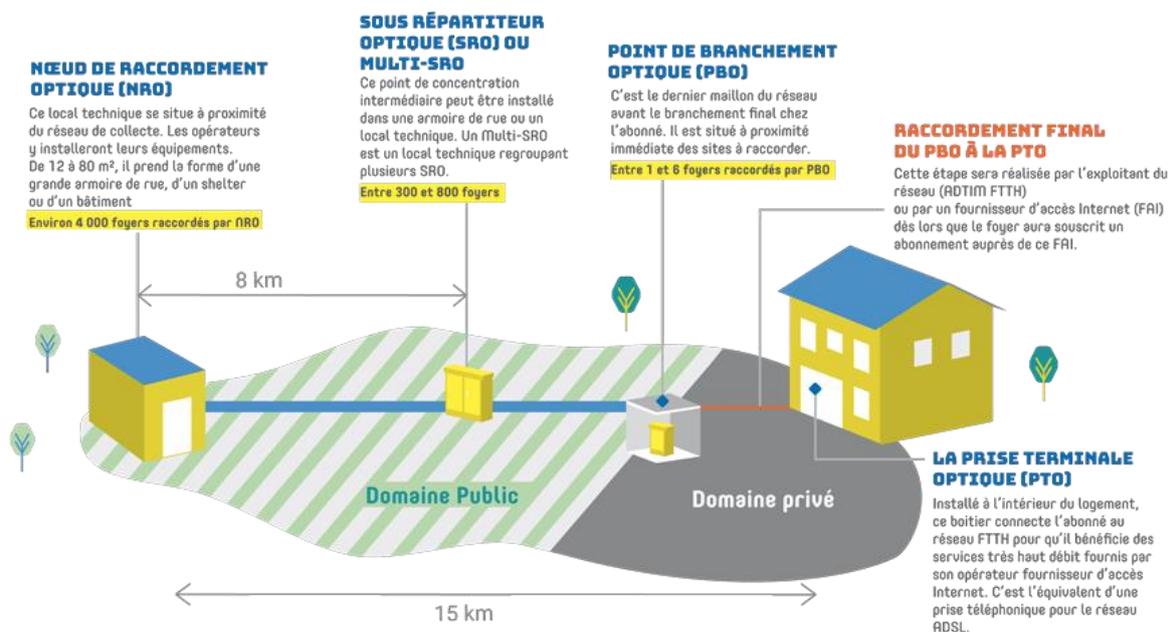
Le raccordement de votre maison

Le déploiement de la fibre optique dans notre département se fait en 3 tranches :

- D'abord le déploiement des grandes lignes : chez nous sur les deux départementales : CD 78 et CD 4. Ces travaux ne devraient pas tarder à démarrer.
- La deuxième tranche sera le déploiement des axes secondaires, côtes des Combes et de Marès par exemple.

Ces deux tranches sont de la responsabilité du département qui a missionné l'entreprise Octogone.

- La troisième tranche vous concerne directement, car une fois les deux premières tranches réalisées sur notre commune au cours de l'année 2022, vous serez contacté par les opérateurs téléphoniques (Orange, Bouygues, SFR, ...) qui vous proposeront un abonnement. Vous êtes bien sûr libre dans le choix de l'opérateur.



La fibre optique sera tirée jusqu'à votre maison, depuis un boîtier répartiteur (PBO sur le schéma) placé sur un poteau en bois, ou depuis une chambre de tirage enterrée selon que la fibre passe en aérien ou enterrée devant votre maison.

Quel que soit l'opérateur choisi, les frais de raccordement sont à votre charge.

1 Vous étiez relié en aérien jusqu'à votre maison :

La fibre optique sera installée en principe en aérien.

Notez que vous pouvez en profiter pour enfouir cette fibre ; sollicitez l'opérateur que vous aurez choisi, qui vous proposera un devis.



2 Vous étiez relié en souterrain jusqu'à votre maison :



Chambre de tirage et de raccordement

Si cet enfouissement n'est pas trop ancien, la fibre optique utilisera la gaine où se trouve le fil du téléphone (normalement la gaine est de couleur verte).

Si cet enfouissement est ancien il est possible que le câble ait été placé sans gaine ; ou bien si une gaine existe, il est possible que cette gaine soit obstruée (infiltration de terre, pénétration de racines, pincement de la gaine, ...) il faudra alors faire un trou au niveau du bouchon pour réparer ou

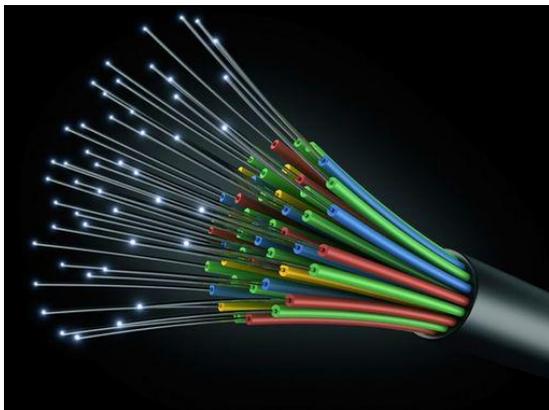
refaire une tranchée si vous ne souhaitez pas de fil disgracieux sur votre terrain.

ATTENTION !

Il est à noter que vous pouvez dans un premier temps conserver votre ligne téléphonique actuelle (fils de cuivre), mais que ce réseau étant moins utilisé, sa maintenance ne sera pas prioritaire et qu'il est probable qu'il soit abandonné dans une quinzaine d'années.

Et si vous envisagez de vendre votre bien, cet équipement sera un argument de vente.

Qu'est-ce qu'une fibre optique ?



Une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions de données. Elle offre un débit de données nettement supérieur à celui des câbles de cuivre (fils téléphoniques) et permet de faire transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques. Outre la rapidité de transmission des données, elle offre l'avantage de ne pas avoir de perte de débit même sur de longues distances.

Aux dires des spécialistes, les informations circulant dans la fibre optique à la vitesse de la lumière, aucune autre technique ne sera plus rapide.

Rappelons que la vitesse de la lumière est de 300 000 km/s.

Profitez du service que vous offre la Communauté de Communes, contactez **la conseillère numérique** qui organisera des sessions de formation pour que découvrir le monde du numérique ou plus simplement pour améliorer vos connaissances dans ce domaine.

Contact : Céline FAIDHERBE au 05 63 65 91 90 ou par mail : contact@cc-payslafrancaisain.fr

11 Novembre 2021 A MONTASTRUC

Inauguration d'une stèle commémorative en hommage aux « Morts pour la Patrie »

Un village français sans monument aux morts, ce n'est pas très fréquent. C'était le cas de Montastruc. Sensibilisé aux ravages de la guerre 14/18 par une vie antérieure dans le Nord de la France, qui fut particulièrement touché avec ses champs de bataille tristement célèbres, notre Maire, Jean-Luc SILOT, a ressenti la nécessité de rechercher dans les strates du passé, si des familles de Montastruc avaient été victimes de cette guerre.



Il a donc entrepris des recherches d'archives, secondé par son adjointe, notre amie Pierrette IVERSENC, ainsi que par Marie-José GAZIN.

Grâce à ces recherches, ils ont pu retrouver trace de 6 citoyens de Montastruc enrôlés dans cette guerre, jeunes citoyens fauchés sur le champ de bataille entre septembre 1914 et octobre 1918.

**Antoine BONNAFOUS,
Antoine DARTIGUES,
Justin BESSE,
Jean PÉLET,
Jean BARBÉ,
Ernest SAINT-ROMAS.**

Jean BESSE , le plus jeune, avait 32 ans ; Ernest SAINT-ROMAS est mort en octobre 18, peu avant la signature de l'armistice.

Imaginons un instant cet enlèvement brutal à leur vie familiale.

**« La guerre a besoin de chair fraîche, de sang, de soldats ;
Le cri du recruteur est un cri d'oiseau de proie,
Le cri de la vieille un cri de douleur »**

(extrait d'un poème chinois de DU FU, qui date d'environ 1 300 ans)

Au-delà du souvenir de nos six héros, Jean-Luc SILOT a aussi évoqué ceux qui, aujourd'hui encore, œuvrent à notre sécurité au péril parfois de leur propre vie.
Ne les oublions pas ! Quand nous viendrons nous recueillir devant cette stèle.



Les élus de la République sont venus nombreux répondre à notre invitation :

De gauche à droite :

Jean-Claude BERTELLI, Conseiller Départemental,
Christelle GARCIA, Maire de Piquecos,
Pierre-Antoine LÉVI, Sénateur,
Jean-Luc SILOT, Maire,
Catherine FOURCHEROT Sous-Préfète de Montauban,
Patrice GARRIGUES, Conseiller Régional,
Valérie RABAULT, Députée,
Michel WEILL, Président du Conseil

Départemental, Thierry DELBREIL, Maire de Lafrançaise, Président de notre Communauté de Communes, André BERNADOU, Maire de Labarthe, Élisabeth CASTAGNÉ, Conseillère Départementale, Christian LESTRADE, Maire de Vazerac, Jean-Michel PRAYSSAC, Maire de Puycornet, Véronique COLOMBIÉ, Maire de Labastide du Temple, Conseillère Départementale. Masqués au second plan : le Capitaine des Sapeurs-Pompiers Franck SEGONNE, Chef du centre de Lafrançaise, Jean-Marc MIRAMONT, Maire des Barthes.

Sans oublier, Messieurs les Représentants des Anciens Combattants et Porte-drapeaux, les représentants du corps de la Gendarmerie et les membres du corps des Sapeurs-Pompiers, les habitants de Montastruc, les voisins et amis.

M le Maire prit la parole pour les accueillir puis la stèle fut dévoilée.

Six adjoints et Conseillers de Montastruc évoquèrent chacun à tour de rôle, ces six victimes de l'Histoire et leur famille.

L'assemblée était attentive et recueillie, cette évocation était très émouvante. L'atmosphère était comme imprégnée d'une émotion intense qui nous gagnait tous, collectivement.



Les élus de la République prirent la parole, chacun déposant une gerbe de fleur au pied de la stèle.

La manifestation se conclut par la lecture, par Mme La Sous-Préfète, de la lettre de Mme la Ministre des Armées, pour commémorer l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

C'était un bel après-midi d'automne. Cette cérémonie très émouvante était baignée dans une belle lumière d'automne qui éclairait le paysage : vastes champs verts et bruns, grand arbres parés des couleurs d'automne, derrière la stèle, le cimetière, d'un côté l'église de Saint Pierre de Campredon, les coteaux de Montastruc en toile de fond.

Lors du traditionnel « Pot de l'Amitié » qui suivit, l'émotion était encore présente, les commentaires laudatifs et enthousiastes, tous se réjouissaient de cette initiative.

***Le temps passera
mais le souvenir ne s'effacera pas !***

J Kühn



L'assemblée entonnant la Marseillaise



Le Conseil satisfait du devoir accompli

INTERCOMMUNALITÉ

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Parmi les problématiques relevées lors du diagnostic de notre territoire réalisé en 2018-2019, notre Communauté de Communes se mobilise sur l'emploi auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi, en s'engageant dans l'accompagnement à la création d'un groupement d'employeurs.

La Région Occitanie a sélectionné notre projet et le soutient.

À ce jour une vingtaine de fiches de postes ont été récoltées.

Pour toute information complémentaire : m.marty@cc-payslafrancaisain.fr ou au 05 63 65 91 90

PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL



Autrefois appelé OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), ce programme vous accompagne dans vos projets de travaux. Diverses aides financières sont accessibles.

Contact :

Mme Anna BEJAMIN : 07 65 15 31 30

ou anna.bejamin@urbanis.fr

Permanence sur rendez-vous le 2^e et 3^e mardi du mois dans les locaux de la Communauté de Communes.

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE POUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Dans le cadre de France Relance, notre Communauté de Communes a recruté une conseillère numérique, Céline FAIDHERBE, elle accompagnera tous ceux, des jeunes aux plus âgés, qui sont peu familiers des outils numériques, pour se les approprier et les utiliser dans la vie quotidienne en toute autonomie.

Contact : Céline FAIDHERBE au 05 63 65 91 90 ou par mail : contact@cc-payslafrancaisain.fr



UN PROJET DE LUDOTHÈQUE POUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL



Cet été la médiathèque intercommunale a fait un essai grandeur nature de ludothèque (prêt de jeux et jouets). 13 bénévoles ont assuré ce nouveau service pour plus de 100 emprunteurs : jeux en bois, jeux d'adresse, atelier remue-ménages, jeux coopératifs, ... Cet essai réussi sera pérennisé.

Renseignements au 06 63 02 39 90 ou au 05 63 02 39 99

VIE CULTURELLE

Malgré la pandémie, la vie culturelle a pu se poursuivre avec quelques contraintes et nous avons eu un bel été avec 3 spectacles et concerts sur notre commune. Un grand merci aux organisateurs.

À l'affiche des prochaines semaines dans notre communauté de communes :

Les CULTURELLES

Ce programme est porté par la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.

25 mars 2022 : à Labastide du Temple

Les dictées de Carnaval

Plusieurs types de dictées seront proposées. Il s'agira de moments de convivialité avec un goûter animé et des récompenses en lien avec la culture.

2 Avril 2022 : à Lafrançaise

Le chat et l'épervier

Spectacle de marionnettes pour tout public à partir de 7 ans.

En 1621, après 2 mois de siège par l'armée royale, les Montalbanais s'inquiètent de manquer de provisions ? Ils décident d'éliminer les bouches inutiles en commençant par les chats et les chiens. Les animaux décident de ne pas se laisser faire ...

Cette pièce est une fable philosophique amusante qui permet aux enfants de réfléchir sur la nature humaine.

Mai 2022 : à Lafrançaise



Alice au pays de la danse

Spectacle proposé par Sophie CARLIN, qui organisera des animations autour du conte « Alice au pays des merveilles ».

Pas bien loin de chez nous :

M.C.V - Moments de Cultures vivantes

19 Mars 2022 : au Rio Grande de Montauban :ASIAN DUB FONDATION

Une musique portant un message militant, enflammé et furieux ! Fusion de rythmes jungle, de lignes de basse dub, de guitares sauvages puisant dans leurs racines sud-asiatiques, et de rap militant : un des meilleurs groupes live du monde !



Tél.: 05.63.93.90.86

www.espacedesaugustins.fr

18 janvier 2022 à 20h30 : Cinéma documentaire

BOTERO de Don Millar

Botero est l'artiste le plus exposé au monde, son style est aisément reconnaissable. Mais derrière le peintre, quel personnage, quelle vie ?

Nous suivons un peintre autodidacte inconnu de la province de Medellín en 1932, qui se propulse au sommet du monde de l'art. Le film réunit l'homme et son art pour capturer l'essence de Botero : la résolution tranquille et la force de caractère qui lui ont permis de vaincre la pauvreté, des décennies de critiques acerbes et la mort tragique de son fils de quatre ans. C'est une chronique poétique d'une vie inspirante et un regard en coulisse sur le pouvoir d'une vision artistique unique.

Entrée libre tout public – Espace des Augustins

27 janvier 2022 à 20h30 : Concert

«1914» Festival éclats de musique 2022 - Orchestre de la cité d'Ingres

Un voyage musical à travers une Europe sous tensions, à la veille de la Première Guerre Mondiale.

Les musiciens, tous trois professeurs au Conservatoire de musique de Montauban, proposeront un programme construit autour des compositeurs Leoš Janáček, Zoltán Kodály et Maurice Ravel. La Sonate pour violon et piano de Janáček, le Duo pour violon et violoncelle de Kodály et le Trio à cordes de Ravel ont en commun d'avoir été composés en 1914 et d'être, chacun à leur manière, empreints d'un fort impact émotionnel lié à leur contexte d'écriture.

Entre envolées lyriques et ruptures brutales, résonances tziganes et impressionnisme, les musiciens vous invitent à un voyage poétique, intense et coloré, de la République Tchèque à la France, en passant par la Hongrie.

Participation libre, sans réservation

Orchestre de la cité d'Ingres – 05 63 22 12 67



Dire et danser le monde...

Continuer. Tenir. Oser.

Au fil de cette saison, vous découvrirez dans différents lieux du département, des spectacles pour les écoles, les collèges et les lycées, mais aussi des ateliers de pratique artistique, des interventions d'artistes dans les établissements, des formations en danse, théâtre et éducation artistique.

Cette année, le *Big Bang des Arts* raconte la difficulté de dire et la difficulté d'être entendu, dans le fracas du monde. Si le monde est de plus en plus bruyant, comment se faire entendre ? Le *Big Bang des Arts* veut donner à voir, entendre et comprendre des trajectoires de vie et ainsi pousser les êtres à se comprendre.

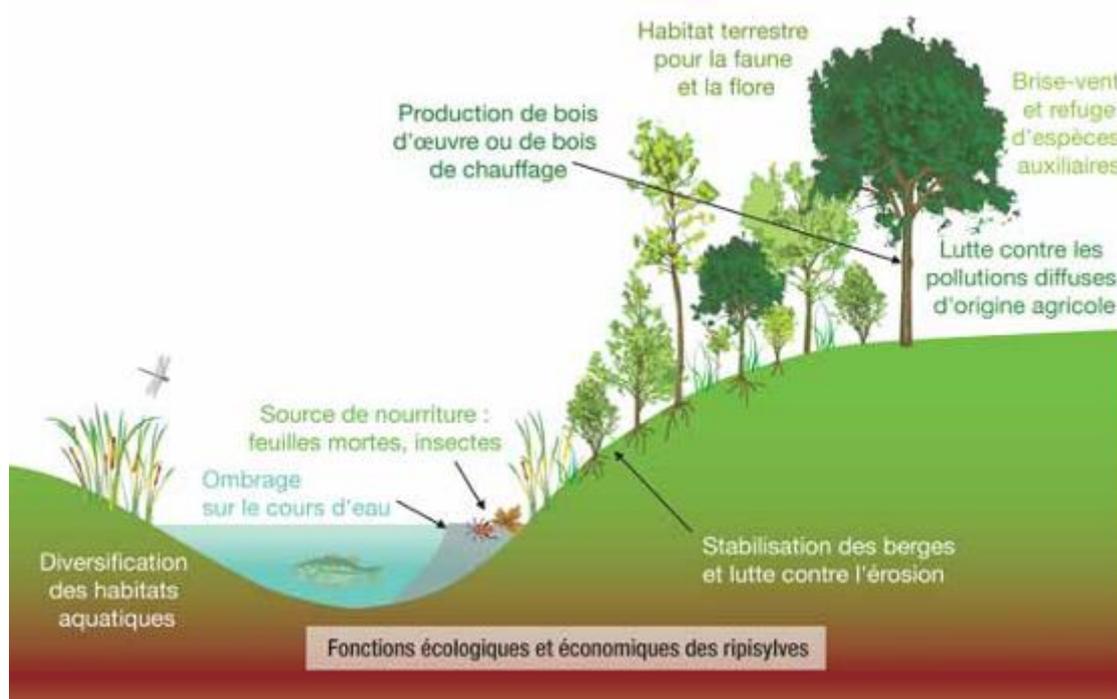
Suivez le Big Bang des Arts sur Instagram : @bigbangdesarts

Le Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas (SMBL)



Présidé par M LESTRADE (*Vice président CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Maire de Vazerac*) le SMBL a en charge la gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant du Lemboulas. À travers cette compétence, le syndicat réalise des travaux visant à restaurer les milieux aquatiques mais aussi à préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau. Les pratiques de gestion ont évolué avec la structure au fil des années.

L'eau coule sous les ponts et les pratiques changent. L'entretien de la bande boisée en bord de cours d'eau appelée ripisylve a évolué ces dernières décennies. La gestion très hydraulique du siècle dernier n'est plus d'actualité que ce soit au niveau du gabarit du cours d'eau (curage, recalibrage, rectification...) ou de la végétation (abattages systématique des arbres morts et penchés, enlèvement du moindre bout de bois dans le lit, coupe des branches basses...).



La ripisylve à la limite entre les milieux aquatiques et terrestres est un élément majeur du bon état des masses d'eau pour de nombreuses raisons :

- **Protection des berges contre l'érosion** : l'enracinement en profondeur des arbres et arbustes permet le bon maintien des berges en limitant l'érosion.
- **Dissipation du courant** : la ripisylve offre des "obstacles" à la rivière et dissipe ainsi sa force, limitant l'érosion excessive. Pendant les crues, les végétaux freinent l'eau, ils brisent le courant et protègent les berges aval d'une érosion trop forte.
- **Epuration et fixation des sédiments et des polluants** : la ripisylve ainsi que les microorganismes qu'elle abrite, constituent un filtre naturel pour les polluants susceptibles

d'arriver à la rivière. De plus, la végétation agit aussi sur la qualité de l'eau en pompant les polluants organiques qui sont parvenus jusque dans la rivière. Ainsi, [une végétation en bonne santé, augmentera la capacité auto épuratoire du milieu.](#)

- **Ombrage des eaux** : les arbres atténuent la quantité de lumière jusqu'au cours d'eau. Ils permettent de limiter l'augmentation de la température, la diminution de l'oxygène et l'eutrophisation des rivières.
- **Effet corridor** : la ripisylve permet de former un couloir naturel constituant un refuge, une zone de chasse et un axe de déplacement pour de nombreuses espèces.
- **Effet brise-vent** : Comme toutes les haies de manière générale, la ripisylve a également un effet brise vent et limite ainsi l'évaporation en période estivale.
- **Effet paysager** : la juxtaposition de la ripisylve avec des milieux ouverts (vignes, friches...) crée un paysage plus varié et plus coloré. La ripisylve contribue à l'amélioration du caractère du territoire.

Et la réglementation dans tout cela ?

Beaucoup diront : « De toute façon, aujourd'hui, je n'ai plus le droit de toucher à la rivière ». Si on peut en effet l'entendre régulièrement, il est nécessaire de le nuancer.

Le Lemboulas et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Ainsi, les propriétaires des parcelles riveraines sont également propriétaires jusqu'à la moitié du lit, en revanche, l'eau appartient à tout le monde.

Le Code de l'environnement stipule que le propriétaire est tenu à un entretien régulier (article L214-15 du code de l'environnement. « *L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.* »

Pour des travaux plus conséquents qui nécessiteraient l'appui d'engin mécanique et qui pourraient dénaturer le cours d'eau (arrachage de souche, curage, enrochement...) une demande de travaux doit être faite auprès du service départemental police de l'eau.

Il est rappelé que les coupes blanches de la végétation en bord de cours d'eau sont interdites.

L'entretien réalisé à l'épareuse doit être limité aux petites branches, en effet, cet outil abîme les arbres, déchiquette les branches et crée des plaies supports de maladies. Il est à préférer un entretien au lamier ou une tronçonneuse permettant une coupe nette.

La gestion du syndicat

Le syndicat se substitue aux propriétaires riverains dans un cadre d'intérêt général et de sécurité publique pour assurer une gestion de la ripisylve à une échelle plus pertinente du tronçon et du bassin versant. Le syndicat intervient généralement tous les cinq ans sur un même tronçon de rivière.

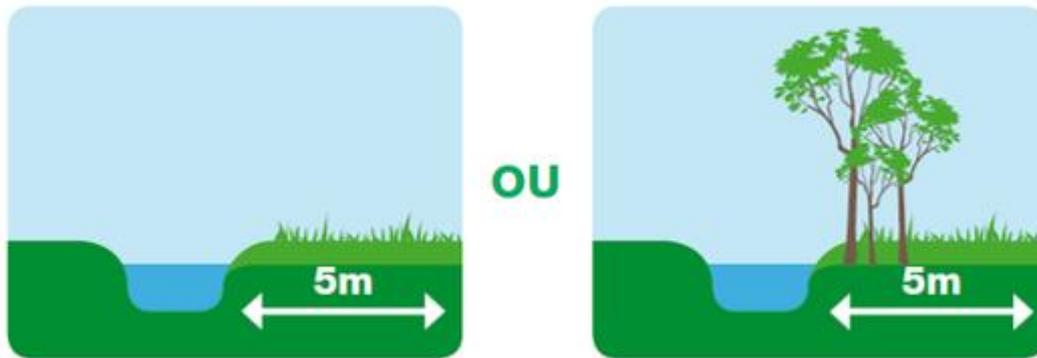
Aujourd'hui, cette gestion, n'est pas exclusivement hydraulique et vise à garantir une végétation diversifiée et adaptée sur les berges, essentielle pour le bon état de nos rivières. Un des grands principes de cette nouvelle orientation se nomme **la gestion différenciée**, gestion spécifique avec des niveaux d'actions variables selon les secteurs et les enjeux associés. Par exemple, du bois mort (embâcle) dans le lit de la rivière à proximité d'un pont, d'une route ou dans le centre bourg d'une commune sera enlevé systématiquement pour assurer la sécurité publique. Le même embâcle à proximité d'une parcelle forestière ou agricole n'entravant pas la circulation de l'eau peut être maintenu en partie ou en totalité, celui-ci participant à la diversité des écoulements, d'abris pour les poissons et d'habitats pour les micro-organismes.

Cette gestion sélective concerne aussi les abattages et recépages d'arbres morts ou penchés. En effet, un arbre mort n'est pas forcément problématique et représente un véritable hôtel de biodiversité. Il va être préféré l'abattage d'espèces non adaptées et envahissantes (acacias, peuplier hybride, érable négundo...).

Dans les secteurs où la végétation est manquante, il peut être réalisé des plantations avec des espèces adaptées ou l'accompagnement de la régénération naturelle.

Les ronces et les branches basses participent au bon fonctionnement de la ripisylve sans impact sur l'écoulement des eaux, il n'est donc pas nécessaire de les couper. Cette gestion plus visuelle peut être réalisée s'il le souhaite par le propriétaire.

Bandes enherbées ou bande boisées ?



Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, la réglementation impose la mise en place de bandes tampon en bordure de tout cours d'eau classé. La largeur minimale est de 5 mètres à partir du haut de la berge sans traitement ni fertilisation.

Ces bandes tampon se sont parfaitement intégrées dans les pratiques culturales de nos agriculteurs, elles protègent les sols des risques érosifs, améliorent leur structure et contribuent à la protection des cours d'eau en limitant les risques de pollution diffuse. D'une façon générale, elles favorisent les auxiliaires de culture et la biodiversité.

Appelées bandes enherbées à leur obligation, elles sont aujourd'hui plutôt appelées bandes tampons ou végétalisées, en effet, le couvert peut être herbacée, arbustif ou arborescent. **La végétation boisée de la ripisylve peut donc être prise en compte dans la largeur de la bande tampon et peut être boisée et herbacée.**

Il est donc nécessaire de maintenir la ripisylve déjà en place, d'encourager son développement sur les berges à nu et d'améliorer ses fonctions avec une largeur minimale de 2 à 3 mètres.

Pour tout renseignement

Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas

Note de la rédaction :

Ces données sont transposables aux deux autres rivières qui traversent notre communauté de communes : l'Aveyron et le Tarn.

Concernant la gestion de ces deux rivières, notre communauté de communes a adhéré au syndicat mixte du bassin versant du Tarn aval (pour la partie en Tarn-et-Garonne) et pour l'Aveyron, qui nous touche de près, elle participe également très activement à la création du syndicat mixte de bassin versant Aveyron aval, l'objectif étant de créer ce syndicat en janvier 2023.

URBANISME

À compter du 2 janvier 2022, la ville de Montauban pourra réceptionner les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique. Cette évolution, qui s'inscrit dans la continuité de la dématérialisation des services publics, va simplifier la vie des usagers en leur permettant de suivre l'avancée de leur dossier.



Les **certificats d'urbanisme**, les **déclarations préalables à travaux**, les **permis de construire**, les **permis d'aménager**, les **permis de démolir**, ainsi que les **déclarations d'intention d'aliéner** pourront être ainsi déposés et instruits de manière dématérialisée.

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de

modernisation des services publics. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action Publique 2022 qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépense et en optimisant les moyens.

La ville de Montauban a déjà effectué des tests en collaboration différents notaires, architectes et géomètres, afin d'être opérationnelle dès janvier 2022.

Plus d'info sur www.montauban.com/urbanisme

Mais bien sûr la secrétaire de mairie de Montastruc reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, que ce soit avec le bon vieux dossier papier ou par la voix du numérique.

Un conseil à ce sujet : vous avez un projet concernant votre patrimoine bâti : création, extension, ... prenez contact avec votre mairie ; les conseils que nous pouvons vous apporter, ne sont pas une perte de temps, bien au contraire !

ÉTAT CIVIL

Décès

Cyrill DUROUEIX le 30 août 2021 à Montauban



*Nous nous associons à la peine
de sa compagne, de sa famille, de ses
amis et adressons à tous nos plus sincères
condoléances*

JOURNAL COMMUNAL DE MONTASTRUC

Date de parution ; décembre 2021 – Tirage : 160 exemplaires

Responsable de la publication : Jean-Luc SILOT, Maire

Rédaction, conception, réalisation : Commission communication :

J Kühn, V Zammit, J-P Iversenc, JL Silot

Crédits photo : N Terrasson – A Dompeyre

Impression : JPM services